

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

23/07/2018

N° E18000101 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 18/07/2018, la lettre par laquelle M. le Président de la SQUY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

La modification du plan local d'urbanisme de la commune des Clayes-sous-Bois ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilles GOMEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines Terre Innovations et à Monsieur Gilles GOMEZ.

Fait à Versailles, le 23 juillet 2018

Pour le Greffier en chef,

Le Greffier,

Annie WAWRZYNIAK

La Présidente

Nathalie MASSIAS

